



DEMANDE DE CERTIFICATION D'UN SITE D'ACTIVITÉS PROCHE DE L'ÉTAT NATUREL AVEC LE LABEL DE QUALITÉ DE LA FONDATION NATURE & ÉCONOMIE

Nous désirons faire certifier le site d'activité de notre entreprise, car il est proche de l'état naturel.

Entreprise (Nom, Lieu) :

DECLARATION VOLONTAIRE

Nous confirmons que toutes les indications données dans cette demande de certification sont conformes et nous nous engageons de notre plein gré à respecter tous les critères du label de qualité de la Fondation Nature & Économie sur notre site d'activité.

Date _____

Signature

Tampon de l'entreprise

Date de réception par la Fondation : _____

Date de la décision de certification : _____

F O N D A T I O N
Nature & Economie

La Fondation est soutenue par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton (ASGB), l'Association Suisse de l'Industrie Gazière (ASIG).



FORMULAIRE DE DEMANDE DE CERTIFICATION D'UN SITE D'ACTIVITE

1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Raison sociale :	Téléphone :
Personne de contact :	Fax :
Fonction :	Courriel :
Responsable de l'entretien des extérieurs :	
Rue :	Site Internet :
NPA, Lieu :	Branche :
Canton :	Nombre de collaborateurs/-trices :

L'adresse ci-dessus est-elle identique à l'adresse de facturation du forfait de certification ?

Oui.

Non. Adresse de facturation : _____

2. RECENSEMENT DES SURFACES DU SITE

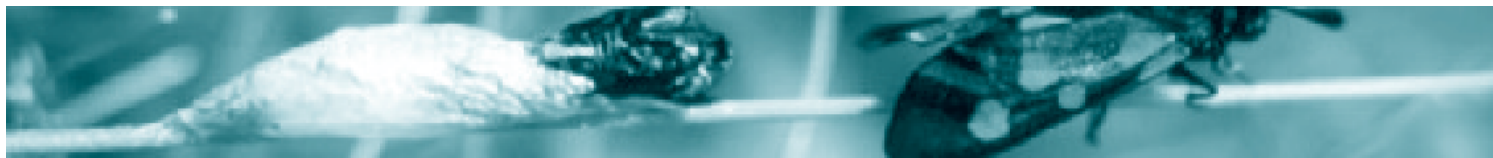
(a) Surface totale du site d'activités :	m ²
(b) Surface non bâtie :	m ²

2.1 PART DES SURFACES PROCHES DE L'ETAT NATUREL

(a) Total des surfaces proches de l'état naturel	m ²
(b) Total des cours d'eau et zones humides proches de l'état naturel	m ²
(c) Total des surfaces de toitures et de façades végétalisées	m ²
(d) Total des surfaces de circulation en revêtement perméable	m ²
→ Somme des surfaces proches de l'état naturel	m²

Annexes :

- Dossier de photos exhaustif CD de photos
 Plan d'ensemble du site d'activité avec échelle graphique (y c. aménagement des surfaces)
 Liste des espèces Faune Flore
 Liste de plantations



GENERALITES SUR LE LABEL DE QUALITE DE LA FONDATION NATURE & ECONOMIE

But de la Fondation

La Fondation Nature & Économie s'est donné pour but d'encourager les aménagements naturels sur les sites d'activité des entreprises afin de favoriser la diversité biologique. Elle est l'unique institution suisse qui décerne un label de qualité indépendant pour des terrains d'entreprises proches de l'état naturel. Le label garantit que les sites certifiés contribuent à la protection de la nature, tout en ayant un effet positif sur les relations publiques de l'entreprise.

Remise du label

La Fondation Nature & Économie attribue, sur demande, le label de qualité pour des aménagements extérieurs proches de l'état naturel, sur demande et après une visite sur le site. Le respect des critères de qualité aura été vérifié par des spécialistes confirmés. La décision définitive de certification est prise par le Conseil de fondation. L'obtention du label est ouverte aux entreprises de tous les secteurs d'activité.

Critères de qualité

Les critères ont été élaborés par la Fondation en collaboration avec des architectes paysagistes et les milieux de la protection de la nature. Ils garantissent une protection effective de la nature aisément applicable dans le contexte économique.

Contrôles

Pour le respect des critères de qualité, la Fondation s'appuie sur la responsabilité morale de l'entreprise. La demande de certification permet d'estimer la qualité des aménagements extérieurs. Par sa signature, l'entreprise s'engage volontairement à respecter les critères du label de qualité pour des aménagements naturels. Un contrôle est effectué lors du renouvellement de la certification.

Certification

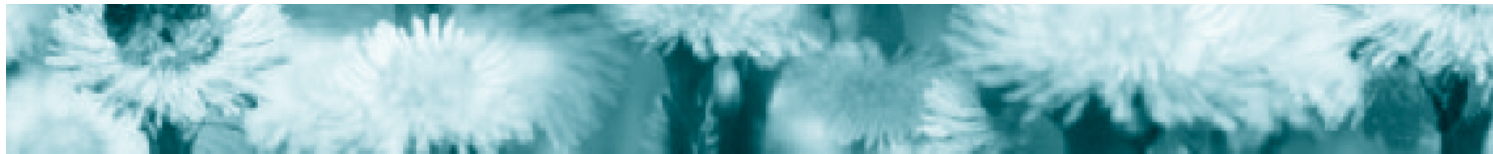
Le certificat se compose d'une attestation et d'un label qui peuvent être utilisés à des fins publicitaires ou de relations publiques. Ce certificat est valable pendant trois ans, puis renouvelable tous les trois ans. En cas de non-respect des critères, la Fondation peut, à tout moment, retirer le certificat.

Coûts

Pour la certification, un montant forfaitaire est perçu, dépendant de la taille de l'entreprise. Ce prix comprend l'évaluation du dossier, l'attestation de certification, un communiqué de presse (sur demande) et le droit d'utiliser le label de qualité pour la promotion du site d'activité de l'entreprise. La visite du site, en vue de la certification est facturé 200.-- qui sont déduits du forfait de certification (acompte). À partir de la deuxième année, une cotisation annuelle est perçue, en fonction de la taille de l'entreprise. Celle-ci donne droit aux prestations suivantes:

Les recertifications régulières (incl. visite du site, conseils, contrôle et rapport d'audit) // Les éditions pluriannuelles de la « Newsletter » // Des réductions sur les panneaux d'information // Tarif préférentiel pour les journées d'information annuelles // Sur demande, la rédaction d'un communiqué de presse // La promotion médiatique au niveau national.

Nombre de collaborateurs	Prix forfaitaire de certification	Cotisation annuelle (dès la 2e année)
1 – 25 personnes	Fr. 750.–	Fr. 100.–
26 – 100 personnes	Fr. 1500.–	Fr. 200.–
> 100 personnes	Fr. 2500.–	Fr. 500.–



CRITERES DU LABEL DE QUALITE DE LA FONDATION NATURE & ECONOMIE

Principes

Par son label de qualité, la Fondation récompense des entreprises qui se distinguent par la contribution qu'elles apportent à la conservation de la diversité biologique, en particulier dans les zones urbanisées et industrielles.

Exigences minimales pour les surfaces proches de l'état naturel

1. Au moins 30 % des terrains entourant les bâtiments doivent être aménagés de façon naturelle. Sont notamment considérées comme surfaces naturelles :
 - Les cours d'eau et zones humides aménagés de manière naturelle
 - La forêt, les arbres indigènes, les vergers haute-tige
 - Les haies d'arbustes et d'arbres indigènes
 - Les prairies fleuries, les prairies maigres (non fumés et fauchées au max. 2x/an)
 - Les surfaces rudérales, les friches, les surfaces graveleuses
 - Les murs de pierre sèche, les murgiers, les tas de bois
 - Les façades végétalisées (végétation indigène, naturelle)
 - Les toitures végétalisées (végétation indigène, naturelle)
 - Les circulations (routes, chemins, places de stationnement) avec surface perméable et réinfiltration des eaux pluviales.
2. Ces surfaces doivent comporter des espèces indigènes et adaptées à la station.
3. L'usage de biocides (fongicides et insecticides) et d'engrais sur les surfaces naturelles du site est interdit. L'usage d'herbicides est proscrit sur l'entier du site.
4. Les prairies naturelles ne seront pas fauchées plus de deux fois par année.
5. Les surfaces carrossables sont recouvertes d'un revêtement perméable d'origine régional sauf pour des raisons de sécurité (p. ex. protection de la nappe phréatique).
6. Si possible, l'eau de pluie doit s'infiltrer directement dans les sols, pour autant qu'elle ne soit pas polluée et que le sol s'y prête (LEaux, Loi sur la protection des eaux de 1991).
7. La planification, la réalisation et l'entretien du terrain sont effectués en suivant les conseils d'un spécialiste.

Recommandations générales à appliquer sur l'ensemble du site

- Lors de nouvelles plantations, on préférera des espèces indigènes et adaptées à la station.
- On renoncera d'une manière générale aux biocides et engrais. Là où une application ne peut être évitée, on utilisera de préférence des produits biologiques ménageant les auxiliaires. Les herbicides sont interdits sur l'ensemble du site.
- Pour la plantation de gazon résistant au piétinement, on préférera des mélanges de graines de provenance indigène et régionale, riches en espèces (gazons fleuris).
- On ne plantera pas d'espèces exotiques (néophytes) invasives telles que l'arbre à papillon (Buddleja) ou le solidage.
- Des aménagements pour la faune sauvage seront créés partout où cela est possible.
- Les produits contenant de la tourbe ne seront pas utilisés.

Assistance pour la demande de certification et la documentation

Avant la certification, un spécialiste de la Fondation Nature & Économie vient visiter le site, il vous aide à remplir le formulaire et à réaliser un dossier de photos. Il vous suffit de mettre à disposition les plans du site avec les indications d'utilisations et de dimensions des surfaces.

Envoi de la demande

Le formulaire dûment complété est à renvoyer à :

Fondation Nature & Économie, Secrétariat pour la Suisse romande,
Rue de l'Église Catholique 9b, CP, 1820 Montreux 2, tél. 021 963 64 48, fax 021 963 65 74,
montreux@hintermannweber.ch, www.natureeteconomie.ch